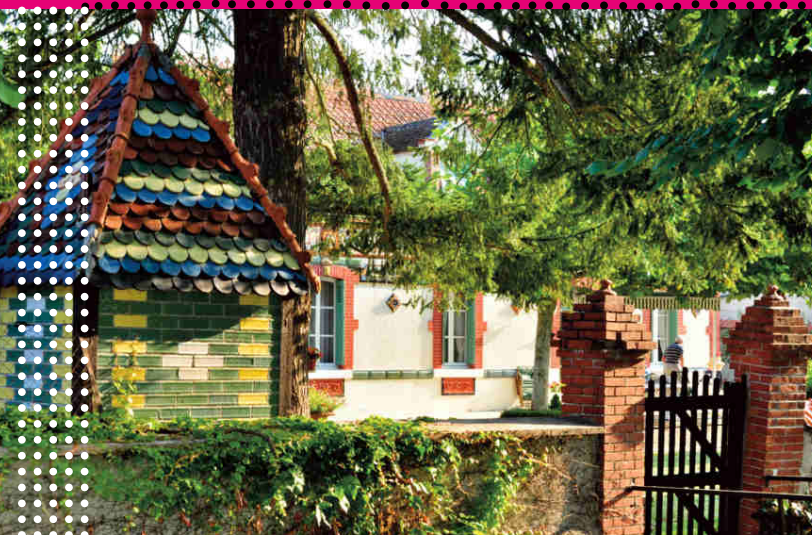


PARCOURS

VILLEFRANCHE-

SUR-CHER

PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTO
DIRE

VILLEFRANCHE SUR CHER

Cette nouvelle brochure du label « Pays d'art et d'histoire » vous présente l'histoire de Villefranche-sur-Cher au travers de ses bâtiments remarquables. Si l'on ignore qui, des comtes de Blois, des seigneurs de Vierzon ou des Hospitaliers sont à l'origine du bourg, il reste que les Hospitaliers, présents depuis le XII^e siècle, ont eu beaucoup d'impact sur la paroisse. Ils sont sans doute les constructeurs de l'église Sainte-Marie-Madeleine, située au centre du bourg. Ils ont fait construire un four et un pressoir banal, utilisés, chose rare, jusqu'au début du XX^e siècle ; ils ont fait également mesurer et dessiner l'ensemble de leurs possessions, au XVIII^e siècle, par un arpenteur du roi, du nom de Symphorien Gigot. Ces dessins et leurs descriptions donnent de précieuses informations sur les bâtiments de Villefranche-sur-Cher, aujourd'hui disparus.

Mais Villefranche ne se résume pas à cette présence hospitalière ! Sa liaison étroite avec le Cher lui a donné un patrimoine dont les racines plongent loin dans l'Histoire. Grâce au canal de Berry, un dépôt de l'entreprise Perrusson, entreprise de céramiques architecturales créée à Écuisses, en Saône-et-Loire, s'est implanté à Villefranche. L'entrepôt, mais aussi plusieurs maisons de la commune, comportent sur leurs façades des éléments de décors architecturaux produits par l'usine d'Écuisses. Villefranche s'est aussi développée au XIX^e siècle grâce à l'arrivée de la ligne de chemin de fer Tours-Vierzon, qui a fait entrer dans la modernité le nœud de communication qu'elle a toujours été. Je vous souhaite une bonne lecture et une bonne découverte.

Christophe Thorin

Président du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais.

Couverture :

L'église Sainte-Marie-Madeleine de Villefranche-sur-Cher (© Katia Riolet) ; l'ancien entrepôt Perrusson, au bord du canal de Berry.

Photos :

Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais

(sauf mentions contraires)

Maquette et texte :

Valérie Chapeau, d'après DES SIGNES

(Studio Muchir Desclouds 2015)

SOMMAIRE

4 DES ORIGINES OBSCURES

1. Sous la suzeraineté des comtes de Blois
2. La commanderie hospitalière
3. Trois candidats pour une fondation

8 L'ÉGLISE SAINTE-MARIE-MADELEINE

1. Le dernier témoignage d'une forte présence religieuse
2. Une église du XII^e siècle
3. Une transformation des voûtes du transept au XV^e ou XVI^e siècle
4. Une réduction du XVIII^e siècle
5. Les travaux du XIX^e siècle
6. Les décors sculptés et peints

14 L'ANCIEN PRESBYTÈRE ET LA CHAPELLE SAINTE-MARTHE

1. Au près de l'église
2. Les constructions successives avant la place publique actuelle
3. La chapelle Sainte-Marthe, un lieu de dévotion

16 LE BOURG

1. La croix de carrefour
2. À l'emplacement de l'ancien four banal
3. L'alignement de la rue principale
4. Le presbytère de 1835
5. La maison romane.

20 VILLEFRANCHE, VILLE D'EAU

1. Le grand fossé
2. Le Cher, à naviguer, à exploiter, à traverser.

24 LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU XIX^e SIÈCLE.

1. L'ancien entrepôt Perrusson ou les avantages du canal de Berry
2. Sur la ligne Tours-Vierzon

26 SOURCES

26 BIBLIOGRAPHIE

27 GLOSSAIRE

28 PLAN

DES ORIGINES OBSCURES

LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE-SUR-CHER SE SITUE EN SOLOGNE BERRICHONNE, AU SUD-EST DE ROMORANTIN ET À PROXIMITÉ DU CHER. L'AGGLOMÉRATION S'EST DÉVELOPPÉE AUTOUR DE DEUX GRANDS AXES ROUTIERS : LA ROUTE ALLANT DE TOURS À BOURGES, MENTIONNÉE DÈS L'ANTIQUITÉ, ET L'AUTRE AXE TRAVERSANT LA SOLOGNE DU NORD AU SUD. UN PÉAGE ROUTIER « ENTRE CHER ET SAULDRE » EST D'AILLEURS MENTIONNÉ DANS UN AVEU RENDU AU COMTE DE BLOIS EN 1344. LE CADASTRE, DRESSÉ EN 1825, MONTRE UNE AGGLOMÉRATION CENTRÉE AUTOUR DU CARREFOUR ENTRE LA VOIE ALLANT DE TOURS À BOURGES ET CELLE RELIANT CHÂTEAUX À ROMORANTIN. LE RESTE DE LA COMMUNE ÉTAIT RÉPARTIE EN PLUSIEURS HAMEAUX DISPERSÉS DONT LES PRINCIPAUX ÉTAIENT L'HÔPITAL ET SAINTE-MARTHE.

SOUS LA SUZERAINETÉ DES COMTES DE BLOIS

Au Moyen-Âge, Villefranche-sur-Cher était située dans le territoire dépendant des comtes de Blois ; la majeure partie du sud de la Sologne était soumise à leur pouvoir seigneurial depuis le X^e siècle. Les comtes administraient directement, par l'intermédiaire d'agents locaux, les châtelainies¹ et terres faisant partie de leur domaine réservé. Au milieu du XIV^e siècle, les châtelainies de Romorantin et Millançay étaient administrées par un même châtelain, qui exerçait aussi les fonctions de bailli de Villebrosse, de Billy et de Villefranche-sur-Cher.

Les châtelainies de Romorantin et de Millançay, ainsi que les terres de Villebrosse et de Villefranche-sur-Cher furent le lot de Jean d'Angoulême, frère de Charles d'Orléans, lors du partage qu'ils firent entre eux, le 29 juin 1445, des biens de leurs père et mère. Avec l'avènement de Louis d'Orléans au trône de France, sous le nom de Louis XII, le comté de Blois entra dans le domaine royal. Les châtelainies de Romorantin, Millançay, Villebrosse, Villefranche et Billy l'intégrèrent à leur tour en 1515, lorsque François I^{er}, petit-fils de Jean d'Angoulême, monta sur

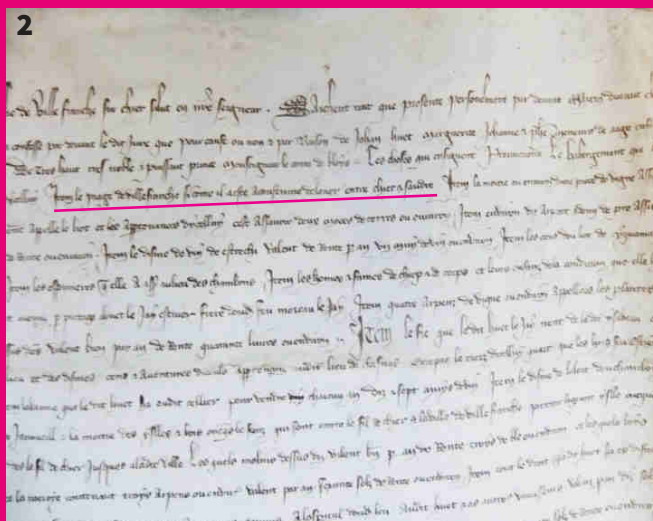
le trône. François I^{er} fit don à François de Saint-Marsault, sénéchal de Périgord, de Millançay, Villebrosse, Villefranche et Billy en 1521, mais, trouvant le pays de Romorantin agréable et résolu alors à y demeurer souvent, le roi décida de les reprendre en 1523. Il offrit en échange au sénéchal les seigneuries de Puydoix, dans le comté d'Angoulême, et de Parcou en Saintonge.

LA COMMANDERIE HOSPITALIÈRE

Par un acte de 1172, Hervé I^{er}, seigneur de Vierzon, fit don aux Hospitaliers de tout le domaine qu'il avait fait défricher entre Villefranche et la route de Langon à Romorantin. Les moines disputèrent aux comtes de Blois les droits de haute justice que ceux-ci prétendaient exercer à Villefranche, en tant que seigneurs de Romorantin ; un arrêt du Parlement de Paris de 1265 sanctionna les droits de ces derniers, mais cette question de justice ne fut définitivement tranchée que le 12 juin 1286, par le traité du pariage, conclu entre le maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Jean de Villiers, et Jeanne d'Alençon, comtesse de Blois. Il fut décidé que les partenaires mettraient en commun l'exploitation



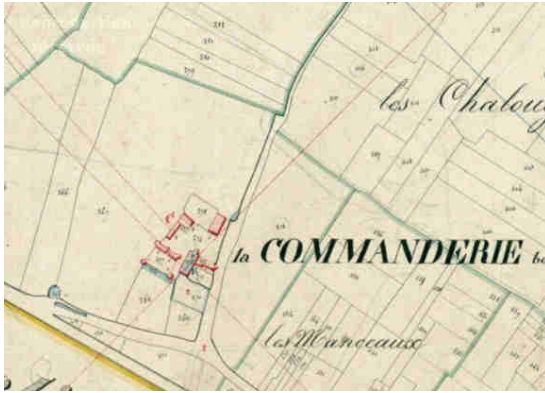
1



2

1. Le cadastre de 1825 montre la commune centrée comme à l'heure actuelle autour de ses voies principales de communication : la voie allant de Tours à Bourges et de Romorantin à Vatan (AD 41 3 P/282/9).

2. Extrait de l'aveu rendu en 1344 par Ysbeau de Crevant, veuve de Moreau le Jay, au comte de Blois pour Johan, Huet, Marguerite, Johanne et Philippe, ses enfants mineurs. Cet aveu mentionne l'existence d'un péage routier à Villefranche : « Item le peage de Villefranche si come il a esté assigné entre Cher & saudre [Sauldre] » (AN, Q⁴486-A, © Benoît Bouvet).



Le cadastre de 1825 donne le plan de la Commanderie ; les bâtiments d'habitation étaient disposés en trapèze et étaient précédés de granges. On pénétrait à l'intérieur de l'établissement par une porte aujourd'hui disparue, entourée d'un mur d'enceinte flanqué d'une tour aux deux extrémités nord et sud ; deux tours surplombant un fossé en eau marquent la limite ouest. La commanderie possède encore l'église Saint-Jean-Baptiste, en ruine en 1833 (AD 41 3 P 2 282/2).

de leurs droits de justice et de plusieurs autres revenus ; les frères de l'Hôpital apporteraient leur « justice de vaerie » (basse justice) dans les terres de Villefranche et de Villède-sur-Cher (Villedieu, dans l'actuelle commune de Gièvres), et la comtesse de Blois tous ses droits de justice « grant et petite » dans l'étendue des mêmes territoires ; les habitants seraient soumis à la juridiction commune ainsi créée, et ne relèveraient plus de Romorantin, mais en appel de la châtellenie de Blois. Les Hospitaliers ont participé à l'exploitation de la vallée du Cher où ils faisaient valoir leurs « granges » de Villefranche et de Villedieu, et où ils levaient des dîmes, cens et rentes sur les tenanciers ; mais leurs possessions ne se sont guère étendues au-delà de Romorantin.

La commanderie de Villefranche existe encore, à 1,5 km environ au nord-est du bourg. Elle est aujourd'hui une propriété privée. Elle relevait, avant la Révolution, du Grand Prieuré d'Auvergne. Les inspections étaient effectuées régulièrement par des visiteurs généraux de l'Ordre².

TROIS CANDIDATS POUR UNE FONDATION

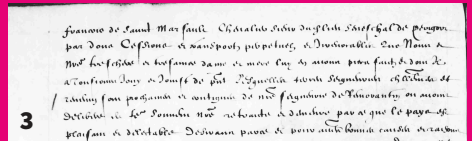
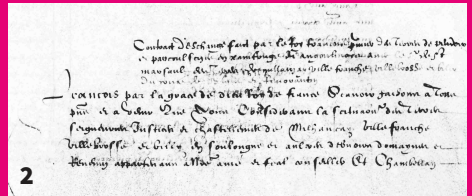
Le terme « villefranche » renvoie à un contexte médiéval bien précis : du XI^e au XIII^e siècle, l'Europe occidentale connaît une période de grands défrichements. L'augmentation des denrées agricoles entraîne une meilleure alimentation et donc une croissance démographique qui provoque une recherche de terres et entraîne toujours plus de défrichements. Ce mouvement est encouragé par les autorités locales, laïques et religieuses, qui incitent les populations à venir s'installer dans des lieux à défricher en les exemptant de payer certaines taxes et droits féodaux. Hervé I^{er} de Vierzon a fait défricher une partie du territoire de la future paroisse, avant de la donner aux Hospitaliers. Hervé I^{er} avait-il attiré des hommes pour ce travail et ces hommes se sont-ils installés sur ces nouvelles terres ? Les Hospitaliers ont-ils décidé de poursuivre l'effort entrepris en attirant eux-mêmes des hommes et en fondant la paroisse ? Faute d'avoir conservé la charte de fondation de la commanderie, on ne saurait dire qui a été à l'origine de la naissance du bourg.



Jusqu'à la Révolution, Villefranche avait deux paroisses, dont les deux églises dépendaient des Hospitaliers. L'Hôpital avait l'église Saint-Jean-Baptiste, aujourd'hui disparue. L'église Sainte-Marie-Madeleine était l'église du bourg. En 1789, la paroisse de l'Hôpital est devenue une commune indépendante mais a été rattachée à Villefranche à partir du 19 février 1833.

¹ Les châtelainies correspondaient à d'anciens cadres militaires. Les châtelains étaient des officiers salariés chargés d'assurer la garde des forteresses. Ils possédaient au XIV^e siècle, des attributions financières et judiciaires ; ils réglaient, en particulier, toutes les questions relatives aux services et aux devoirs féodaux. Leurs décisions relevaient, en appel, de la justice du bailli de Blois.

² Les procès-verbaux de ces visites sont conservés aux Archives Départementales du Rhône.



1. Ancien mur d'enceinte de la commanderie hospitalière (© Katia Riolet).

2. Extraits du «Contract d'eschange fait par le Roy François p[re]mier des terres de Puidois et Parcou[er] seign[eu]ries de Xaintonge [Saintonge] et d'Angoulesme audit le sénéchal de Saint Marsaul des terres de Millancay [,] Villebrosse et Billy du comt[é] de Blois et Romorantin [.]»

François par la grace de Dieu roy de France savoir faisons à tous pr[és]ents et a venir que nous considerant la situation des terres [,] seigneuries [,] justices et chastellenies de Millancay [,] Villefranche [,] Villebrosse et Billy en Soulogne [Sologne] et anladicte detention domayne et revenus appartenant a nostre ame et feal conseiller et Chambellan.... Arch. Nat. Xth 8643, f^o 301r (© Benoît Bouvet).

3. «François de Saint Marsault chevalier sieur du[dit] lieu senechal de Perigord par don cession et transport perpetuel et irrevocable que nous et no[tre] tres chere et tres amee dame et mere luy en avons pie[c]a fait et dont il a toujours jouy et jouist de pr[és]ent lesquelles ... seigneuries [,] ch[â]telle[n]ies et ... sont prochaines contigues de no[stre] seigneurie de Romorantin en avons delibere de les [faire] souvent no[stre] retraite et demeure par ce que le pays est plaisant et delectable.... Arch. Nat. Xth 8643, f^o 301v (© Benoît Bouvet).

L'ÉGLISE SAINTE-MARIE-MADELEINE

JUSQU'AU XIX^e SIÈCLE, VILLEFRANCHE-SUR-CHER A EU TROIS ÉGLISES : L'ÉGLISE DU BOURG, DÉDIÉE À SAINTE-MARIE-MADELEINE ; L'ÉGLISE DE LA COMMANDERIE, SOUS LE PATRONNAGE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET LA CHAPELLE SAINTE-MARTHE. DE CES TROIS ÉDIFICES, L'ÉGLISE SAINTE-MARIE-MADELEINE EST AUJOURD'HUI LE SEUL LIEU DE CULTE ENCORE EN ACTIVITÉ.

LE DERNIER TÉMOIGNAGE D'UNE FORTE PRÉSENCE RELIGIEUSE

Villefranche était sur le territoire de l'archevêché de Bourges. Depuis l'époque de leur installation et jusqu'à la Révolution, l'autorité spirituelle a été exercée par l'ordre des Hospitaliers. En 1641, lors de l'inspection par les visiteurs généraux de l'ordre, le commandeur est désigné comme « le seigneur temporel et spirituel de l'église ». L'archevêque conserve cependant un droit de regard sur les paroisses.

Le curé, comme celui de la paroisse de l'Hôpital, devait être un prêtre « d'obédience » de l'Ordre des Hospitaliers. Celui-ci envoyait-il primitivement l'un de ses membres pour remplir cette fonction ? En tout cas, à partir du XVII^e siècle, c'est un prêtre séculier que le commandeur de Villefranche nomme à la « *vicairie perpétuelle* » de l'église ; il lui accorde une lettre de provision ; à charge pour lui de se rendre le plus rapidement possible au chapitre provincial de Lyon afin « *d'estre matriculé et prendre la croix de religieux d'obédience* », ce que l'intéressé ne faisait pas toujours avec

beaucoup d'empressement. La pension du curé était constituée par des « *héritages et rentes* » de terres appartenant à la commanderie, l'église elle-même bénéficiait des revenus de sa fabrique. Cet état de fait impliquait donc un partage dans l'entretien de l'édifice : généralement, le chœur était à la charge de l'abbaye dont l'église dépendait tandis que la nef était entretenue par les paroissiens, via la Fabrique.

UNE ÉGLISE DU XII^e SIÈCLE

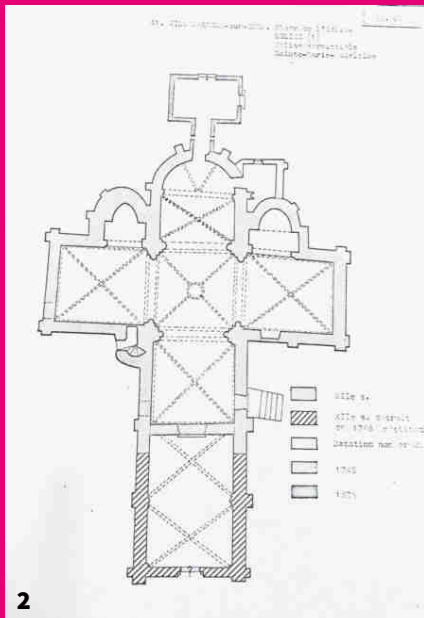
Les origines du bâtiment remontent au XII^e siècle. L'examen des maçonneries prouve que les maîtres d'ouvrage ont fait appel à des maîtres d'œuvres locaux, qui ont utilisé des matériaux disponibles à proximité. On peut constater un changement d'orientation dans les bras du transept qui ne sont pas rigoureusement symétriques. Le chevet se termine par une abside voûtée en cul de four. Deux absidioles ont été placées sur les bras nord-est et sud-est du transept. Un clocher octogonal couronne la croisée du transept. Chaque partie est dotée de voûtes d'ogives en pierre.



1

1. À la demande des Hospitaliers de Villefranche, Symphorien Gigot, arpenteur du roi, dessine et décrit les bâtiments appartenant à la Commanderie (AD 41 66 H 1). Pour l'église, il faut cependant se fier aux dimensions qu'il note plus qu'à son dessin.

2. Le plan, réalisé par le Service Régional de l'Inventaire, représente l'église dans ses différents états ; avec un nef de 3 travées, avant que deux d'entre elles soient détruites, en 1748, et avec les deux emplacements de la sacristie ; entre une absidiole du transept et du choeur, puis dans le prolongement du choeur, à partir de 1875.



2

UNE TRANSFORMATION DES VOÛTES DU TRANSEPT AU XV^e OU XVI^e SIÈCLE

Un remaniement est intervenu à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle, consistant en un changement de voûtement sur les bras du transept. La présence des armoiries royales en clé de voûte dans le bras sud du transept et dans la nef, ainsi que sur un cul de lampe, dans le bras nord du transept, est un indice temporel. Elles correspondraient peut-être à un don accordé par les souverains pour aider au financement des travaux. La question est de savoir par quels souverains et à quel moment.

Les armoiries sculptées sur un cul de lampe du bras nord du transept, mi-partie aux armes de France et aux armes de Bretagne, sont celles de la reine Anne de Bretagne. Elles ont été probablement sculptées après son mariage avec Louis XII, ancien duc d'Orléans et comte de Blois. Leurs fréquents séjours à Blois, ou à Romorantin, en 1499, au moment de la

naissance de leur fille Claude, témoigneraient d'une certaine proximité du couple avec le territoire de Villefranche.

La pose des blasons aux armes de France est plus difficile à dater. Ils pourraient être rattachés à Louis XII mais, ainsi qu'il a été dit en introduction, Villefranche-sur-Cher est entrée dans le patrimoine des Angoulême, branche cadette de la famille d'Orléans, en 1445. Elle réintègre le domaine royal en 1515, à l'avènement de François I^{er}. Il est donc possible que les travaux de réfection des voûtes du bras sud du transept et de la nef aient été réalisés après cette date.

UNE RÉDUCTION DU XVIII^e SIÈCLE

Avant le milieu du XVIII^e siècle, l'église possédait un plan en croix latine. Le procès-verbal d'inspection des visiteurs généraux de l'Ordre, la décrivait ainsi en 1641 : « *voutée avec arcades de pierre de taille fandue et*



ouverte en divers lieux » et éclairée par « sept vistres ». L'église possédait alors deux portes, « l'une grand au bas bout et l'autre du costé de la chapelle St-Sébastien », c'est à dire du bras sud du transept. La première porte était l'accès principal situé sur le pignon occidental.

Le dessin réalisé par Symphorien Gigot, arpenteur du roi, permet de se faire une idée de l'ancienne nef. Attention toutefois, il n'est pas fidèle à la réalité : la tourelle de l'escalier n'est pas représentée, ni les contreforts des bras du transept. Il dote aussi la nef de 4 travées ce qui est en contradiction avec les constatations de 1641. Il n'a donc pas de valeur documentaire mais a plutôt un rôle d'illustration. En revanche, les indications métriques qu'il donne sont très précises : « de longueur cent trente huit pieds sur trente de large ». Cette dernière mesure correspond à la largeur de la nef (9 m) ; la longueur totale de l'édifice était donc de 41,40 m, soit 23,90 m pour la nef, ce qui correspond bien à un vaisseau de trois travées analogues à la travée « survivante ». À l'opposé du dessin, les

mesures corroborent donc les observations de la visite de 1641. En 1641, l'église était déjà en mauvais état mais la nef d'origine était encore intacte. En revanche, la visite de 1773 indique que la nef n'était plus éclairée que « de deux grands croisées, l'une au midy au-dessus de la petite porte et l'autre au-dessus de la grand porte au couchant », ce qui correspond aux dispositions actuelles. Par ailleurs, une inscription placée au-dessus de la porte latérale sud de la nef signale qu'en 1748 le pignon de l'église a été « bâti » tandis que la charpente et les couvertures étaient refaites. La réduction de la nef de trois à une seule travée a donc eu lieu en 1748, sur l'ordre du commandeur de l'époque : M. de Thiange.

Pourquoi avoir procédé à cette réduction ? Deux raisons sont généralement avancées : le mauvais état de la nef aurait engendré des travaux de réparation très coûteux que ni l'ordre, ni vraisemblablement la fabrique n'avaient les moyens de payer ; de plus, la régression démographique que connaissait Villefranche-sur-Cher à cette période



1. La travée de nef de l'église, suivie du transept et du chœur (© Katia Riolet).

2. Détail sur un des chapiteaux de la nef ; leurs sculptures, très fines, les rapproche des chapiteaux originaux de la collégiale de Saint-Aignan (© Katia Riolet).

3. Détail sur un des chapiteaux du transept, acrobate (© Katia Riolet).

aurait rendu les dimensions de l'église médiévale obsolètes. Le commandeur aurait également fait boucher la porte située sur le bras sud du transept, mentionnée par la visite de 1641, mais pas dans la visite de 1773 ; et ouvrir la porte latérale sur le mur sud de la travée de nef, évoquée en 1773. Une sacristie a été ajoutée entre l'abside et l'absidiole, puis supprimée. La sacristie actuelle a été ajoutée au XIX^e siècle, dans le prolongement de l'abside.

LES TRAVAUX DU XIX^e SIÈCLE

Au XIX^e siècle, l'église ne reçoit que des réparations, essentiellement de toitures. En 1846, l'intérieur de l'église est toutefois en mauvais état : les murs sont salpêtrés, le carrelage très mauvais, et les « sculptures des corniches intérieures renfouïes sous une affreuse couche de badigeon ». Des restaurations sont effectuées. La sacristie est reconstruite entre 1874 et 1875 dans le prolongement du chœur.

LES DÉCORS SCULPTÉS ET PEINTS

L'église possède un décor sculpté assez riche. Au-delà des armoiries mention-

nées, les chapiteaux présentent une grande variété de représentations. La statue de sainte Marthe, qui se trouvait à l'origine dans la chapelle qui lui était dédiée, est conservée dans le transept nord, sur le mur ouest. Elle est en bois. L'église possède la copie ancienne d'un tableau intitulé *L'Hospitalité de Marthe et Marie-Madeleine* peint par Eustache Le Sueur. L'original se trouve à la *Alte Pinakothek* de Munich et la copie a été faite par Jean Le Bel, en 1764. Le dossier consacré par le Service Régional de l'Inventaire à l'église décrit le tableau ainsi : « Dans une salle, au sous-sol en damier noir et blanc, Marthe, (à gauche), debout, portant un fichu sur la tête, regarde le Christ assis sur une chaise (à droite) et tend, en signe de reproche, les mains vers sa sœur, (au centre) qui prie, les mains jointes, agenouillé près de lui. Marie-Madeleine, les cheveux défaits, tombant en larges boucles sur les épaules, lève les yeux au ciel. Le Christ est vêtu d'une robe rouge et d'un manteau bleu jeté sur les épaules. Sa tête est nimbée de lumière. Il fixe Marthe du regard et lui désigne sa sœur de la main droite, tandis que la



1



2

main gauche et levée, l'index pointé vers le ciel. Chaussé de sandales, le Christ appuie son pied droit sur un petit repose-pieds placé à côté des genoux de Marie Madeleine. Les visages des trois personnages sont représentés de profil, Marthe et le Christ sont placés légèrement en retrait par rapport à Marie-Madeleine.

Au second plan, à droite, sur le repos d'un escalier avec un mur d'échiffre et piédroit en gros blocs de pierre, on aperçoit deux personnages. L'un est assis sur le rebord du mur, l'autre ne laisse deviner que son buste. Derrière eux se profilent l'embrasure d'une porte. À gauche, une tenture écartée, ouvre sur une autre pièce à laquelle on accède par quatre marches. On y voit une femme, debout, près d'une table, tenant un drap. Derrière elle, sur le mur du fond, se dessinent une porte avec rideau. [...] »

Ce tableau est en réalité une copie partielle et simplifiée : le groupe de personnage derrière le Christ, sans doute les Apôtres, n'a pas été repris, et surtout, Le Bel a travaillé d'après une gravure inversée par rapport à l'original.

Reste à savoir qui était ce Jean Le Bel : « Le dictionnaire critique et documentaire des peintres sculpteurs, dessinateurs et graveurs de Bénédizt signale l'existence d'un certain « Jean-Baptiste Lebel, peintre de genre. XVIII^e s. » sans donner plus de renseignements. Il mentionne également un « J. le Bel, peintre de genre, travaillant vers 1700 ». Étant donné la date figurant sur le tableau, il ne semble pas que ce dernier nom devrait être retenu. Faute de renseignements supplémentaires on ne peut affirmer si l'auteur du tableau est bien Jean-Baptiste Lebel, mentionné par Bénédizt ». Il existe un autre tableau également signé Le Bel, représentant saint Hilaire, évêque de Poitiers, réalisé en 1763, et conservé dans l'église de Sérès.



3



4



5

1. Armoiries d'Anne de Bretagne, bras nord du transept (© Katia Riolet).
2. Statue de sainte Marthe, placée à l'origine dans la chapelle située entre Gièvres et Villefranche-sur-Cher, bois, XVII^e siècle ? (© Katia Riolet).
3. Original du tableau *L'Hospitalité de Marthe et Marie-Madeleine* (1654), peint par Eustache Lesueur, et conservé à la Alte Pinakotekh de Munich (© CC BY-SA 4.0).
4. Copie du tableau d'Eustache Le Sueur, peint par Jean Le Bel en 1764, et accroché dans la nef de l'église Sainte-Marie-Madeleine.
5. Saint Hilaire, évêque de Poitiers. Tableau de Jean Le Bel exposé sur le mur nord de la nef de l'église de Sérís (huile sur toile, 1763, © Benoît Bouvet).

LE PRESBYTÈRE ET LA CHAPELLE SAINTE-MARTHE

JUSQU'À LA RÉVOLUTION, LE CURÉ DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIE-MADELEINE A LOGÉ DANS LE PRESBYTÈRE SITUÉ À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DE L'ÉGLISE. SYMPHORIEN GIGOT, ARPENTEUR DU ROI, A LAISSÉ UN DESSIN ET UNE DESCRIPTION DE CE BÂTIMENT AUJOURD'HUI DÉTRUIT. DE FAÇON GÉNÉRALE, LA PLACE AUTOUR DE L'ÉGLISE A CONNU QUELQUES TRANSFORMATIONS AU XIX^e SIÈCLE. LA CHAPELLE SAINTE-MARTHE A ACCUEILLI, QUANT À ELLE, UN PÈLERINAGE JUSQU'AU XIX^e SIÈCLE.

AUPRÈS DE L'ÉGLISE

À la demande des Hospitaliers, Symphorien Gigot, l'arpenteur du roi, a dessiné l'ensemble des possessions de la commanderie de Villefranche. Ses travaux sont un vecteur de renseignements précieux pour des bâtiments aujourd'hui disparus comme le presbytère. Le bâtiment originel se trouvait à proximité immédiate de l'église. Selon la description faite sous le dessin, il consistait : « *en un batiment ajent [ayant] une cave et dessus une chambre à demeure cuisinne a cotté avec deux cabinets, grenier au dessus et a cotté d'iceluy un cuvier [.] Le tout couvert a thuille, et devant iceluy logis, un jardin, et une petite vigne. Le tout en un enclos, et fermé de murs, qui contient trante trois perches, qui jou[x]tent d'orient leglise, une rue entre deux, du midy les batiments a Francois Desbarres, du couchant le jardin a Francois Gaudechou et du septentrion la rue tendant de lauberge de Lieu de France a Romorantin,...* ». On apprend, par un courrier du 15 thermidor de l'an XII (3 août 1804), que le bâtiment est alors inhabitable et que le curé doit louer un logement. En 1833, le presbytère est déplacé dans la

Grande Rue (actuelle rue de Verdun). Le bâtiment a été rasé en 1878.

LES CONSTRUCTIONS SUCCESSIVES AVANT LA PLACE PUBLIQUE ACTUELLE

La place publique actuelle a accueilli dès le milieu du XIX^e siècle l'école de garçons et la mairie. En 1860, la municipalité décide d'acheter le bâtiment qu'elle louait jusqu'alors. Puis, entre 1881 et 1883, ce bâtiment étant devenu trop petit, en raison des lois sur l'enseignement de Jules Ferry, il fut remplacé par le bâtiment scolaire actuel. Le bâtiment précédent fut démoli en 1883.

LA CHAPELLE SAINTE-MARTHE, UN LIEU DE DÉVOTION

En dehors de la Commanderie, des églises Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Jean-Baptiste, une chapelle et une fontaine de dévotion dédiées à sainte Marthe se trouvent aussi dans la commune, dans le lieu-dit du même nom. Sa chapelle et sa fontaine ont fait l'objet d'un pèlerinage jusqu'en 1826.

LE BOURG

FONDÉE AU MOYEN-ÂGE, VILLEFRANCHE-SUR-CHER CONSERVE, OUTRE SON ÉGLISE, UNE MAISON EN BORDURE DE LA RUE PRINCIPALE DONT LES BAIES ROMANES RÉVÈLENT L'ANCIENNETÉ. MAIS LA COMMUNE A AUSSI ÉVOLUÉ AVEC LES SIÈCLES ; UNE MAISON MÉDICALE A PRIS LA PLACE, AU DÉBUT DES ANNÉES 1930, DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE DU XIX^e SIÈCLE ET LE MONUMENT AUX MORTS A REMPLACÉ L'ANCIEN FOUR BANAL. TOUTEFOIS, CES TRANSFORMATIONS N'ONT PAS EFFACÉ LA MÉMOIRE DES ANCIENS BÂTIMENTS, TOUJOURS CONSERVÉE DANS LES ARCHIVES.

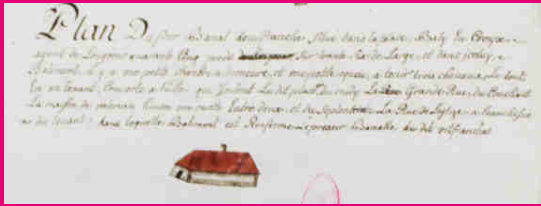
LA CROIX DE CARREFOUR

La croix a été forgée et installée au XIX^e siècle mais le socle est en fait un ancien autel de l'église Saint-Jean-Baptiste. Il s'agissait de l'église de la commanderie et elle était rattachée à la paroisse de l'Hôpital. Grâce à un échange de courriers à propos de travaux à y faire, datés de 1813 et 1814, on sait qu'elle est alors réunie à l'église Sainte-Marie-Madeleine pour les affaires du culte et pour son entretien. En fait, le curé qui officiait s'était retiré en 1804, en raison de son grand âge. L'église a été détruite en 1833 pour pouvoir acheter le nouveau bâtiment devant accueillir le presbytère ; le profit de la vente de ses matériaux était intégré dans le budget que la commune avait consacré à cet achat. L'autel a été déplacé dans le centre bourg, une fois le bâtiment détruit.

À L'EMPLACEMENT DE L'ANCIEN FOUR ET PRESSOIR BANAL

La petite place entre la rue Saint-Martin et l'actuelle rue de Verdun abritait l'ancien four banal. Celui-ci est dessiné et décrit par Symphorien Gigot et le plan d'alignement de 1835 permet de le situer dans le bourg. « *situé dans*

la place, baty en croupe ayant de longueur quarante-cinq pieds sur trante six de large, et dans iceluy batiment, il y a une petite chambre a demeure et une petite equrie [écurie], a tenir trois chevaux, le tout en un tenant couverte a tuille, qui jou[x]tent la dit place, du midy la leve (?) Grande Rue, du couchant la maison de Valerian Hinon ruelle entre deux, et du septentrion la rue de leglise, a beauchesne du levant, dans laquelle batiment est renfermé le pressoir banalle³ dudit Villefranche ». Avec la Révolution, le pressoir et le four sont devenus des équipements publics et collectifs, loués par la mairie au plus offrant tout au long du XIX^e siècle. Les baux de location donnent aussi une description de l'édifice : « *un corps de bâtiment couvert en tuiles, situé au centre du bourg et commune de Villefranche-sur-Cher, grande rue et rue Saint-Martin, composé d'un grand local en entrant, ouvrant et donnant au levant sur une petite places publiques appartenant également à la commune de Villefranche, dans lequel local se trouvent un grand et un petit four à cuire pain, carrelés et dont les mottes sont renfermées dans les bâtiments et*



Dessin et description de l'ancien four et pressoir banal par Symphorien Gigot (AD 41 66 H 1) et sa représentation, sur une carte postale ancienne, publiée par la revue de la Société d'Art, d'Histoire et d'Archéologie de la Sologne, dans un numéro spécial consacré à Villefranche-sur-Cher (cf. bibliographie).



34 - Villefranche-sur-Cher - Four banal

un pressoir à vis et écrou en fer se manoeuvrant à l'aide d'une roue et d'un pivot en bois par un cordage ; d'une chambre à feu ouvrant au midi sur la grande rue ; et d'une écurie n'ayant actuellement aucune entrée. Le corps de bâtiment tenant du levant la petite place publique ; du midi la grande rue, du nord la rue saint-martin et du couchant une ruelle publique. ». La description concorde parfaitement avec celle de Symphorien Gigot faite un siècle plus tôt.

Le dernier bail est passé en 1897. En 1910, faute de candidat, l'adjudication ne trouve pas preneur. Le 9 novembre 1913, ses matériaux et son matériel sont vendus. Le 1^{er} avril 1914, la place est entièrement vide. Il est remplacé par le monument aux morts, réalisé par le sculpteur Camille Ravot et inauguré le 6 mai 1923.

L'ALIGNEMENT DE LA RUE PRINCIPALE

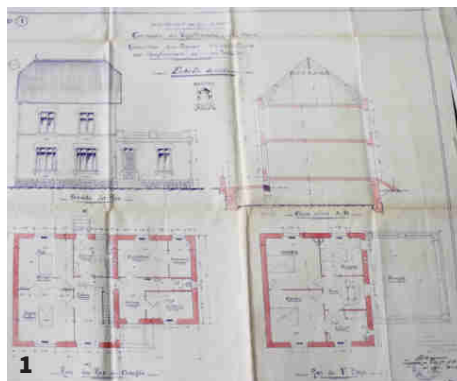
Comme toutes les communes situées sur des axes de grande communication, l'axe principal de Villefranche-sur-Cher a été frappé d'alignement au XIX^e siècle. Dans le but d'améliorer la circulation dans les bourgs, les rues

ont été élargies et les bâtiments se trouvant en travers du tracé défini ont été soit démolis soit reculés, avec des façades refaites. Les archives départementales conservent le projet de tracé d'alignement de la Grande-Rue de Villefranche. Peu de façades ont été touchées, signe que la rue était déjà assez large. Le four banal, dont l'extrémité sud débordait sur le tracé, a toutefois été réduit.

LE PRESBYTÈRE DE 1835

Le plan d'alignement de 1835 permet de situer le nouveau presbytère à proximité de l'ancien four banal et en bordure de la Grande-Rue. Réparé et entretenu tout au long du XIX^e siècle, nous en avons une description grâce à un bail passé le 21 février 1926 :

« un principal corps de bâtiment composé de : un vestibule, une chambre à feu éclairée sur la cour dont il sera ci après parlé, une autre chambre à feu éclairée sur la route, une salle à manger, une petite chambre froide et une cuisine, grenier sur le tout couvert en tuiles, cave sous tout le bâtiment, cour devant et au midi. Un autre corps de bâtiment composé de une buande-



rie, une petite chambre, une autre pièce froide, remise et cabinets d'aisance grenier dessus couvert en tuiles. Le tout d'un seul tenant joignant au nord la route nationale et Guillon, au midi la rue de Chevrotterie et Pinault-Garnier, au levant Astier et au couchant Guillon. Et un jardin entouré de murs situé aux mêmes lieux et communes, contenant environ dix ares, joignant au nord de la rue de la Chevrotterie, du midi un fossé, du levant Leroy-Autrive et du couchant Guillon. »

Il a fait place, entre 1935 et 1937, à la maison actuelle. Elle a été bâtie aux frais de la commune, pour un peu plus de 150 000 francs, afin d'accueillir le logement et le cabinet de consultation du médecin. Les plans ont été dressés par l'architecte Rousselet. La terrasse dessinée sur le plan, qui surplombait le cabinet de consultation, a été remplacée par un étage.

L'architecture du bâtiment tranche quelque peu avec les maisons environnantes car il a été construit selon les caractéristiques de l'Art Déco alors que les autres habitations ont été ré-aménagées ou reconstruites au XIX^e siècle.

LA MAISON ROMANE

L'origine de cette maison est une église. Le comte d'Orsannes, ancien propriétaire de l'abbaye d'Olivet, à Saint-Julien-sur-Cher, affirmait qu'il s'agissait d'une maison templière. Les Templiers l'auraient construite pour accueillir les pèlerins. Au moment de la suppression de cet ordre, une grande partie de leurs biens a été versés à l'ordre des Hospitaliers. Or, Symphorien Gigot ne l'a pas dessinée dans les propriétés de la Commanderie.

Au moment où il réalise ces dessins, le seul bâtiment administratif dépendant de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, situé dans le bourg, est l'ancien auditoire de justice. Cependant, la description que l'arpenteur fait de ce bâtiment est sans rapport avec la maison qui porte actuellement le n°20 dans l'avenue de Verdun.

La maison, construite en moellons et en pierre de taille, pour les encadrements des portes et fenêtres, comporte trois niveaux d'élévation dans sa façade sur rue : un rez-de-chaussée, un étage et un grenier. La pierre et les



moellons utilisés sont du calcaire et du grès de Saint-Georges-sur-la-Prée. La présence de corbeaux entre le rez-de-chaussée et le premier étage, puis entre l'étage et le grenier évoque la présence d'une galerie en bois, placée en avancée de la façade. Elle possède, au premier étage de son pignon, deux fenêtres à arc en plein cintre mouluré, divisées en leur milieu par une colonnette supportant deux petits arcs. Le long des piédroits, un faisceau de colonnettes supportait la retombée de ces petits arcs. Le rez-de-chaussée s'ouvre par une porte formée par un arc en tiers-point sans moulure avec un chanfrein. La façade sur rue du bâtiment est inscrite au titre des Monuments Historiques et, en faisant une comparaison avec une photo prise au début du XX^e siècle, on s'aperçoit qu'elle a été restaurée : les fenêtres du premier étage ont été débouchées ; la colonnette de la baie de droite a été restituée et l'ouverture percée ultérieurement à l'intérieur de cette baie a été supprimée. Au rez-de-chaussée, la petite porte placée à l'aplomb de la fenêtre gauche du 1^{er} étage est devenue une simple fenêtre.

D'après le plan en coupe, elle comporte une cave, un rez-de-chaussée au plafond assez bas, pouvant faire penser à un entresol. Il comporte 4 pièces en enfilade et seule la pièce proche de la rue possède une cheminée. L'étage, plus haut de plafond, a deux chambres à feu. Le comble, très haut est couvert d'une charpente avec jambes de forces portant ferme. La propriété s'étire sur l'ensemble de la parcelle et donne sur la rue Chevrotterie par une petite cour fermée à l'ouest par une extension de la maison en retour d'équerre doté d'un étage à claire-voie.

³ Il s'agissait du pressoir banal des Hospitaliers. D'autres seigneurs vivant sur la paroisse de Villefranche-sur-Cher avaient eux aussi leurs pressoirs.

1. Plan de la maison médicale qui a remplacé le presbytère, dans la rue de Verdun, à partir de 1935 (façade sur rue, AD 41 112 Fi 285).
2. La maison romane, de nos jours.
3. La maison romane au début du XX^e siècle (Dossier du Service Patrimoine et Inventaire).
4. Plan et coupe de la maison romane (Dossier du Service Patrimoine et Inventaire).

VILLEFRANCHE, VILLE D'EAU

CONTRAIREMENT À DES VILLES COMME SELLES-SUR-CHER OU SAINT-AIGNAN, VILLEFRANCHE-SUR-CHER NE S'EST PAS DÉVELOPPÉE AU BORD DE LA RIVIÈRE MAIS ELLE ENTRETIENT NÉANMOINS DES LIENS ÉTROITS AVEC CELLE-CI. DES BARQUES MÉDIÉVALES ONT ÉTÉ RETROUVÉES, TÉMOIGNAGE D'UNE ACTIVITÉ NAUTIQUE ANCIENNE. L'EXISTENCE D'UN PONT, REMPLACÉ PAR UN BAC PUIS UN NOUVEAU PONT, ATTESTENT DE L'IMPORTANCE ET DE L'ANCIENNETÉ DU TRAFIC ROUTIER SUR LA COMMUNE.

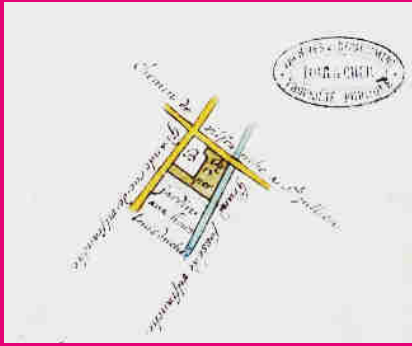
LE GRAND FOSSÉ

Villefranche-sur-Cher n'était pas une ville entourée de murailles, contrairement à Mennetou, mais un grand fossé avait été creusé entre son agglomération et le Cher, sans doute pour prévenir les crues de la rivière. Il est mentionné dès 1344. La toponymie a partiellement conservé la trace de son emplacement : dans le cadastre dressé en 1825, un lieu-dit appelé « *les Fossés* » est mentionné à l'ouest de la ville. Symphorien Gigot évoque quant à lui « *les grands fossés de la ville* » qu'il situe au sud.

LE CHER À NAVIGUER, À EXPLOITER, À TRAVERSER

Le nom « *Cher* » vient du mot celte « *Car* » qui désigne un cours d'eau roulant sur des cailloux. Ce mot rend bien compte de la réalité : le lit du Cher, large et peu profond, est souvent formé de rochers. La navigation sur cette rivière existe depuis le V^e siècle avant J.-C. Si on n'a pas retrouvé d'embarcations remontant à cette époque, des pirogues fossilisées datant des X^e ou XI^e siècles ont été découvertes à Villefranche-sur-Cher, Saint-Georges-sur-la-Prée et

Massay. Elles étaient taillées dans un seul tronc d'arbre. Ces embarcations ne possédaient pas de voile. Leur maniement s'effectuait au moyen de pagaies, de perches et par le halage. Le Cher a été un moyen de déplacement et un lieu de transit de marchandises, mais la force motrice de son courant a aussi été employée pour faire fonctionner des moulins. L'acte sur la dîme du vin de Villefranche, de 1344, en nomme deux : Ville Bicté et Gannuil. Ils sont situés sur le Cher mais l'acte ne donne pas leur position exacte. Ces moulins nécessitaient la réalisation d'aménagements sur la rivière tels que la construction de digues et de pertuis ou bassins pour amener l'eau vers les roues et surtout maintenir le débit le plus constant possible afin que les établissements puissent fonctionner en permanence, ou presque. La rivière était aussi un obstacle naturel à franchir. Le plus souvent, le franchissement d'un cours d'eau se faisait à gué ou sur un bac lorsque la profondeur et le débit de la rivière étaient importants. Les ponts, en revanche, étaient plutôt rares. On les trouvait surtout en ville ou sur les axes



Ce dessin de jardin appartenant à la Commanderie atteste de la présence d'un « grand fossé » au sud de Villefranche-sur-Cher (AD 41 66 H 1).



Le pont suspendu de Villefranche-sur-Cher. Carte postale publiée dans le numéro spécial « Villefranche-sur-Cher » publié par la Société d'Art d'Histoire et d'Archéologie de la Sologne.

de grande communication. Un acte de 1529, conservé aux Archives Départementales, mentionne clairement l'existence d'un pont franchissant le Cher et situé sur la route allant de Villefranche à Saint-Julien-sur-Cher.

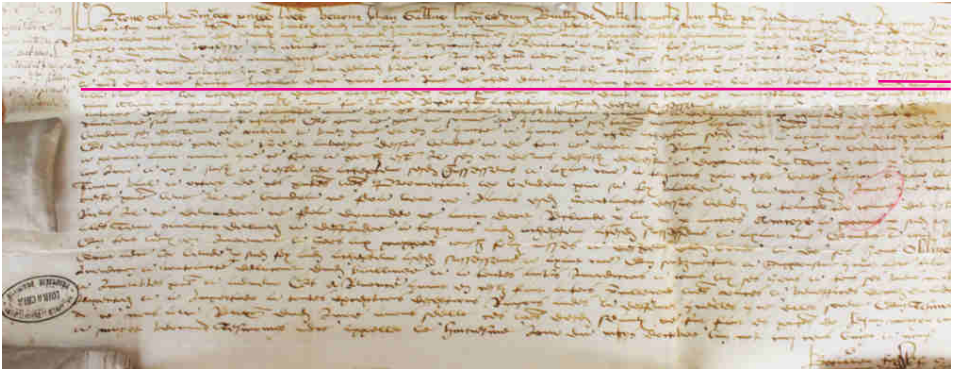
Dans la première moitié du XVIII^e siècle, Symphorien Gigot évoque « *le pont bruant* » en décrivant la situation d'un jardin bordant le chemin de Villefranche à Saint-Julien, à l'est, et le fossé de la ville, au sud.

Ce pont a toutefois disparu à une époque indéterminée car il est noté, sur la carte de Cassini, que la rivière se traverse au moyen d'un bac. Le cadastre de Saint-Julien-sur-Cher, dressé en 1825, mentionne aussi un bac.

Des travaux réalisés durant le 1^{er} Empire permettent d'avoir des informations sur cet équipement. Il faut alors remplacer l'arche dite de « *Saint Michel* ». Le devis estimatif, approuvé le 5 prairial de l'An XII (25 mai 1804), explique longuement les travaux envisagés, ce qui permet de se faire une idée du dispositif existant. Un petit pont, formé d'une arche, enjambait le fossé de dégorgeement des crues du Cher ; il menait à une levée où était

amarré le bac permettant de traverser la rivière. Les documents ne précisent pas si cette arche était issue de l'ancien pont enjambant le Cher. Les travaux, après avoir été repoussés parce que le montant du devis estimatif était trop bas par rapport aux prix réels des matériaux, ont été finalement adjugés entre le 7 et le 21 messidor de l'An XII (26 juin -10 juillet 1804). Cette réparation était indispensable car les autorités craignaient non seulement que la levée se rompe, mais aussi la présence d'eaux stagnantes dans les prairies voisines, qui auraient engendré la naissance de « miasmes pestilentiels », autrement dit, de mauvaises odeurs et surtout des risques de paludisme. Le bac est finalement remplacé par un pont suspendu, à une seule voie, construit entre 1838 et 1840. Ce point de passage se trouve alors sur la route allant de Blois à Vatan, devenue route départementale au cours du XIX^e siècle. L'augmentation du trafic qui en découle justifie donc l'aménagement d'un pont.

Ce nouveau pont est détruit par la grande inondation de 1856 mais reconstruit très vite. Il avait aussi un péage, racheté par le département entre 1883 et 1884. Il a été



Cet acte notarié pour l'achat par le commandeur Jehan des Roches d'une pièce de terre et d'une aubraye à Macé Berthier, le 8 octobre 1529, est le plus ancien document attestant de l'existence d'un pont sur le Cher à Villefranche. La terre était « assise pres le pont dudit Villefranche joignant dune part ala riviere de Cher dautre au chemin par lequel lon va de Villefranche sur Cher audit pont » (AD 41 66 H 4).

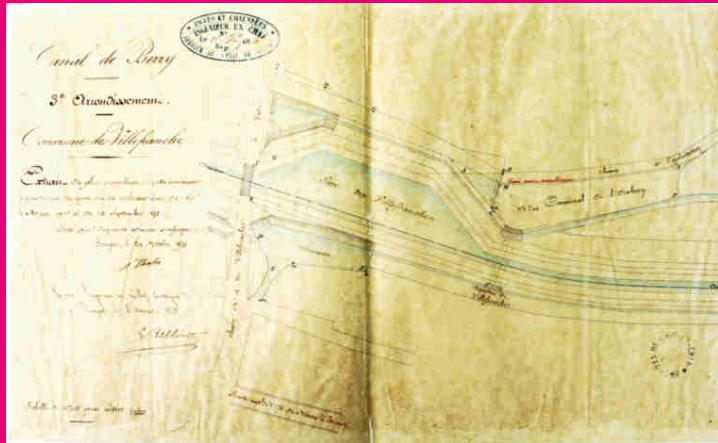
question de construire un pont fixe à sa place, en 1924, mais son état et le trafic qu'il recevait ne nécessitaient pas une reconstruction ; la dépense était de plus trop importante pour le département. Le pont actuel a été construit à partir de 1937 et inauguré le 11 juin 1939. Il a été partiellement détruit l'année suivante par les troupes françaises pour tenter de ralentir l'armée allemande, puis reconstruit et remis en circulation dès la fin de la guerre.

LE CANAL DE BERRY À VILLEFRANCHE-SUR-CHER

Le canal de Berry est, en quelque sorte, le point d'aboutissement des projets élaborés au cours des siècles précédents pour faciliter la navigation sur le Cher. Un décret impérial du 16 novembre 1807 décide : le « *Cher sera rendu navigable en suivant son cours actuel au moyen d'une ou plusieurs dérivations depuis Montluçon jusqu'à son embouchure dans la Loire* ». En 1808, le directeur général des Ponts-et-Chaussées désigne l'ingénieur en chef Joseph-Michel Dutens pour faire l'étude du projet. Il rend son étude en février 1809 en proposant deux solutions : une

navigation en rivière entre Montluçon et Vierzon ou un canal latéral au Cher. Dutens indique que l'importance et la fréquence des crues et les périodes de sécheresse lui font préférer la seconde option. Le directeur général des Ponts-et-Chaussées fait le choix de cette solution entre Montluçon et Vierzon. La construction du canal est confiée à Joseph-Michel Dutens. Les travaux s'étendent de 1809 à 1840, en utilisant notamment comme premiers ouvriers des prisonniers autrichiens et espagnols. Après la chute de l'Empire, les besoins d'économie amènent Dutens à proposer, après avoir visité les canaux anglais en 1818, de limiter le gabarit en s'inspirant de ce qui se faisait en Angleterre.

La liaison Vierzon/Noyers-sur-Cher ouvre à la navigation en 1839. Un port de débarquement a été aménagé à Villefranche-sur-Cher. En 1854, pour augmenter ses ressources, la mairie décide de créer un droit de péage pour le stockage des marchandises sur le quai de débarquement et surtout des bois. Le prix est fixé en fonction du nombre de mois et du nombre de mètres carrés occupés. Il a été



«Extrait du plan parcellaire de cette commune à joindre au rapport des réclamations de Monsieur le Maire, en date du 25 septembre 1853. Dressé par l'ingénieur ordinaire sous-signé, Bourges le 24 octobre 1853.» (AD 41 112 Fi 285).
Ce plan représente la «gare» ou le port aménagé sur le canal de Berry, près de la route allant de Villefranche-sur-Cher à Saint-Julien-sur-Cher.

Les deux guerres mondiales affectent durablement le trafic, qui tombe à 730 000 tonnes en 1925, puis à 153 000 tonnes en 1945. En 1949, 6 ans avant son déclassement, le canal ne transporte plus que 93 000 tonnes. En fait, le canal est à la fois victime d'un défaut structurel et de la concurrence des chemins de fer. Le choix de réduire la largeur du canal s'est révélé une mauvaise idée sur le long terme. Ses dimensions réduites empêchent la navigation des péniches de fort tonnage, de type gabarit Freycinet. Ces péniches se développent au cours du XIX^e siècle et la plupart des canaux ont adapté leurs dimensions à ces nouveaux transporteurs ou ont été aménagés en tenant compte de ces contraintes. Ces différences de gabarit ont pour effet que les marchandises transitant, par exemple, du canal latéral à la Loire vers Vierzon doivent être obligatoirement déchargées au port de Marseilles-lès-Aubigny pour être rechargées sur les « flûtes » du canal de Berry. L'opération prenait du temps et représentait un certain coût. Devant la baisse inexorable du trafic, un déclassement du canal de Berry est envisagé au début des années

50. Finalement, le canal est déclassé par décret le 3 janvier 1955. Les ouvrages sont remis au service des Domaines. L'État vend le canal par tronçons pour un franc symbolique aux communes qu'il traverse. Beaucoup de communes décident alors de le combler.

Dans les années 90, l'association ARECABE (Association pour la Réouverture du Canal de Berry) décide d'en rouvrir des tronçons pour les proposer à la navigation. La portion entre Langon-sur-Cher et Noyers est remise en eau à cette période.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU XIX^E SIÈCLE

AU XIX^E SIÈCLE, LA CRÉATION DE NOUVELLES VOIES DE COMMUNICATION PERMETTENT À VILLEFRANCHE-SUR-CHER DE DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE. LE CANAL DE BERRY FAVORISE LE TRANSIT DES MARCHANDISES, ESSENTIELLEMENT AGRICOLES ET PERMET À UN ENTREPÔT DE CÉRAMIQUES ARCHITECTURALES DE S'IMPLANTER DANS LA COMMUNE. DE MÊME, L'IMPLANTATION DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER RELIANT TOURS À VIERZON, EN 1869, DÉVELOPPE L'URBANISATION DU NORD-OUEST DU BOURG.

L'ANCIEN ENTREPÔT PERRUSSON

OU LES AVANTAGES DU CANAL DE BERRY

Principalement créé pour acheminer le charbon du secteur de Commentry, près de Montluçon, vers les usines sidérurgiques berrichonnes, le canal a favorisé l'implantation de nouvelles usines le long de ses berges mais aussi d'entrepôts. Le bâtiment, aujourd'hui privé, était un ancien entrepôt de céramiques architecturales produites par la firme Perrusson et dont la diffusion était assurée dans le Loir-et-Cher par l'entreprise Saclier. Elle possédait deux dépôts : à Romorantin et à Villefranche-sur-Cher.

Jean-Marie Perrusson, le fondateur de l'entreprise de céramiques, avait commencé sa vie professionnelle comme voiturier par eau. Il travaillait pour les briqueteries du bord du canal du Centre. Ce canal a été creusé au XVIII^e siècle et a permis la découverte d'un important gisement d'argile. Des briqueteries, des tuileries se sont alors implantées le long du canal pour bénéficier à la fois de la matière première mais aussi pour acheminer leurs productions ailleurs en France grâce à la voie d'eau. L'apogée de cette production se situe entre 1850

et 1910. Voyant le succès des nouveaux établissements, Jean-Marie Perrusson a décidé de se reconvertir ; en 1863, il a fondé à Écuisses, près de Montchanin une entreprise de céramiques architecturales destinées à la décoration de façades et de toitures. Dans le Loir-et-Cher, il a eu recours à la franchise pour diffuser sa production. À l'origine, le dépôt de Villefranche-sur-Cher était géré par Raoul Breton, qui a ouvert ensuite un entrepôt à Romorantin, près de la gare. Ce dernier était approvisionné par des chevaux, puis par voie ferrée et enfin par camion. Les deux dépôts passent ensuite aux mains de la famille Saclier.

L'entreprise Saclier possédait deux péniches qui circulaient sur le canal en étant hâlées par des ânes. La dernière péniche a circulé en 1947, elle transportait 43 tonnes de produits Perrusson.

Les deux dépôts de Villefranche-sur-Cher et de Romorantin-Lanthenay sont comme deux vitrines des productions Perrusson puisqu'ils sont entièrement décorés avec des céramiques architecturales et montrent l'étendue des produits de l'usine. En faisant un comparatif avec leurs catalogues, on



L'ancien entrepôt Perrusson, aujourd'hui lieu d'habitation privé, a conservé sur la façade de ses bâtiments des éléments de décors que l'on peut retrouver dans les catalogues de l'entreprise.

On retrouve notamment sur la façade de la dépendance, le médaillon symbolisant l'industrie, placé au centre du fronton.

peut retrouver certains éléments présents sur l'actuel bâtiment d'habitation : le faitage du mur pignon, la frise ornée d'un ruban et de fleurs, le médaillon représentant un visage de femme en profil de médaille et symbolisant l'industrie, les consoles au sommet des fenêtres, la frise sous l'allège de la fenêtre. L'entreprise Perrusson réalisait aussi des tuiles vernissées que l'on retrouve dans le cabinet d'aisance à l'angle de la propriété.

SUR LA LIGNE TOURS-VIERZON

L'arrivée du chemin de fer a été évoquée avec le canal de Berry. Villefranche-sur-Cher cumule les deux infrastructures puisqu'elle est placée sur la ligne Tours-Vierzon. Le projet de construction de cette voie de chemin de fer a débuté au milieu des années 1850. Le principe de sa construction est adopté le 5 juin 1861. Les travaux et l'exploitation de la ligne sont confiés à la Compagnie des Chemins de Fer d'Orléans.

Dès le 8 octobre 1855, le conseil municipal de Villefranche a adopté une délibération pour faire savoir au préfet

du Loir-et-Cher que les élus souhaiteraient que la future ligne de chemin de fer entre Tours et Vierzon, dont le tracé était à l'étude, passe par la rive droite du Cher. Leur vœu fut exaucé. Le tracé définitif est adopté le 23 mai 1867. Les travaux sur la section de Villefranche commencent le 25 janvier 1867. Au départ, la ligne devait transporter uniquement des marchandises et n'avait qu'une seule voie ; la construction de la deuxième voie est venue dans un second temps, tandis que le transport des voyageurs a débuté beaucoup plus tard. Le 10 octobre 1869, la voie unique est en service ; elle est inaugurée 8 jours plus tard. Entre 1869 et 1871, l'aménagement d'un embranchement à partir de Villefranche permet à la ville de Romorantin d'être rattachée à cette ligne.

La gare est construite au nord-ouest de l'agglomération ce qui entraîne sans doute le développement de l'urbanisation dans le secteur du Bois-Breton, essentiellement constitué, en 1825, de terrains agricoles. Les dates de construction et d'inauguration du bâtiment restent en revanche inconnues.

SOURCES

1. Archives Nationales, Q¹486-A,
- Avenu de la dîme du vin de Villefranche,
1344.

- Avenu d'Ysabeau de Crevant, 1344.

**2. Archives Nationales, X^{fa} 8643,
f^o 301 r/v,**

Contrat d'échange entre François I^{er} et
François de Saint-Marseault, sénéchal
de Périgord, des terres Puidois et
Parcoule contre de Millançay, Villefranche,
Villebrosse et Billy

3. Carte de Cassini, géoportail.

Carte dite de «Marie-Antoinette».

**4. Archives Départementales du
Loir-et-Cher.**

66 H 1 ; 66 H 4 ; 66 H 6 (archives de la
commanderie).

3 P 2/282/2, 3 P 2/282/7 et 3 P/282/9
(cadastre).

6 O 285/1 à 6 O 285/6 (le bac, le
presbytère, les mairies-écoles, le pressoir
et le four banal, le canal de Berry, l'église).

5 S 237 et 5 S 257 (ligne de chemin de
fer Tours-Vierzon).

1 Fi 273 (plan d'alignement).

112 Fi 285 (plans des mairies-écoles,
de la maison médicale, du monument
aux morts, du canal de Berry).

**5. Service Patrimoine et Inventaire
Centre Val de Loire.**

Dossier d'étude de l'église Sainte-Marie-
Madeleine et de la maison romane.

BIBLIOGRAPHIE

1. Amis du musée de Sologne (dir.),
*Céramiques Architecturales, de l'excepti-
onnelle collection Pasquier à
Céra'Brique*, Mairie de Romorantin-
Lanthenay, Hugues de Chivré, 2022.

2. Isabelle Guérin, *La vie rurale en
Sologne, XIV^e et XV^e siècles*, École
Pratique des Hautes-Études, sixième
section, 1960.

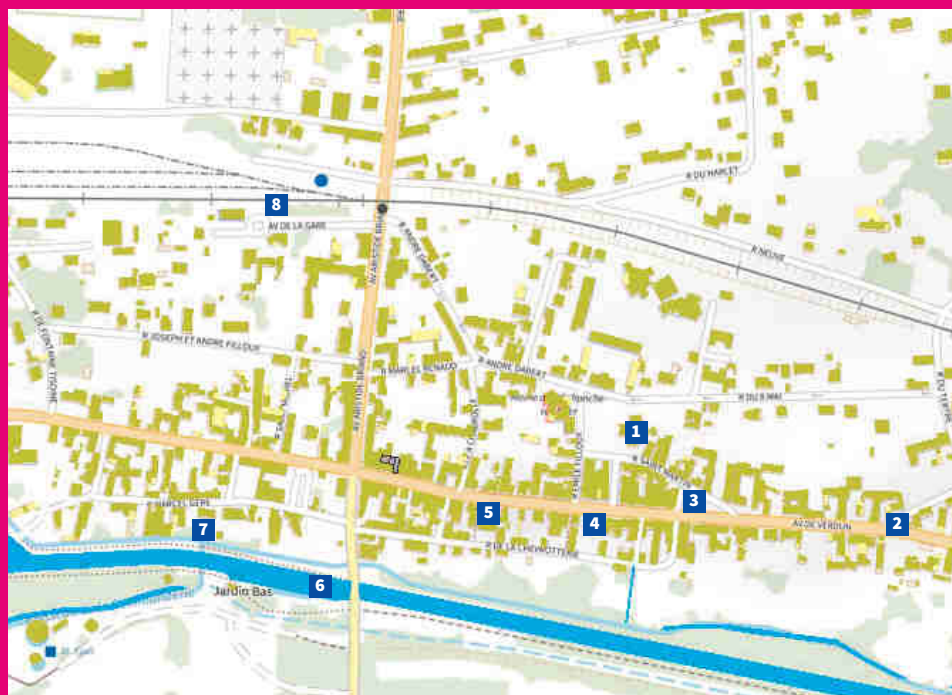
3. Pascale Pouvreau, Bernard Toulrier,
Mennetou-sur-Cher et son canton,
Service Régional de l'Inventaire, coll.
Images du Patrimoine, Association
régionale pour l'étude du patrimoine-
Centre, 1988.

**4. Société d'Art, d'Histoire et d'Ar-
chéologie de la Sologne (SAHAS), Nu-
méro spécial, «Villefranche-sur-Cher», n°120,**
2^e trimestre 1995.

GLOSSAIRE

Traité de pariage (n.m.) : contrat de droit
féodal d'association entre deux seigneurs
ou plus, leur assurant une parité de droit et
de possession indivise sur une même terre.

PLAN



LÉGENDE

- 1** Église Sainte-Marie-Madeleine
- 2** Croix de carrefour (ancien autel de l'église Saint-Jean-Baptiste)
- 3** Monument aux morts / emplacement de l'ancien four banal
- 4** Ancien cabinet médical / emplacement de l'ancien presbytère
- 5** Maison romane
- 6** Canal de Berry
- 7** Ancien entrepôt Perrusson
- 8** Gare

«SAVOIR ÉCOUTER, C'EST POSSÉDER, OUTRE LE SIEN, LE CERVEAU DES AUTRES.»

Léonard de Vinci (15 avril 1452 - 2 mai 1519).

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Le Ministère de la culture, Direction générale des patrimoines et de l'architecture, attribue le label Villes et Pays d'art et d'histoire aux collectivités locales qui animent leur patrimoine. Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Il garantit la compétence des guides-conférenciers et des chefs de projets Villes ou Pays d'art et d'histoire et la qualité de leurs actions.

Des vestiges antiques à l'architecture du XXI^e siècle, les villes et pays mettent en scène le patrimoine dans sa diversité.

Aujourd'hui, un réseau de 207 Villes et Pays d'art et d'histoire

vous offre son savoir-faire en métropole et outre-mer.

Le service Pays d'art et d'histoire piloté par le chef de projet

coordonne et met en œuvre les initiatives du Pays d'art et d'histoire de la vallée du Cher et du Romorantinais. Il propose tout au long de l'année des visites guidées pour tous les publics : locaux, touristes, jeune public, en groupe ou en famille. Il se tient à votre disposition pour tout projet.

Renseignements

Pays d'art et d'histoire de la vallée du Cher et du Romorantinais

1 quai Soubeyran

41130 Selles-sur-Cher

Tél : 02 54 97 78 60

E-mail: pah.vcr@gmail.com

www.valdecherromorantinais.fr

À proximité

Blois, Bourges, Chinon, Loches, Orléans, Tours, Vendôme ont le label Ville d'art et d'histoire.

Le Pays Loire Touraine et le Pays Loire Val d'Aubois ont le label Pays d'art et d'histoire.



Direction régionale
des affaires culturelles

